

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement et Canton de Soissons

MAIRIE

DE

VAUXBUIN

02200

Tél : 03.23.73.07.64

fax : 03.23.73.10.50

email : mairievauxbun@wanadoo.fr

ARRETE
PERMANENT
modification de la
circulation
Chemin du cimetière

Le Maire de la commune de Vauxhuin

vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2;

vu le code de la route;

Vu les articles L 131-2, L131-3, L131-4, et L184-13 du code des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le sens de circulation au cimetière pour le passage du service de collecte des ordures ménagères;

ARRETE :

Article 1 : la circulation sur le chemin du cimetière sera interdite dans le sens montant au chemin du cimetière.

Article 2 : la circulation se fera : **entrée** côté platane, route neuve; **sortie** côté arrêt des cars.

Article 3 : les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Article 4 : l'arrêté du 21 octobre 1987 instituant un sens interdit dans le sens descendant au chemin du cimetière est abrogée.

Article 5 : Mr le commandant de la gendarmerie de Soissons, le Maire sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. .

Vauxbun, le 24 novembre 2006

Le Maire,

Gérard BORDES